



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 septembre à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1- ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à en accélérer le développement de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. Cette Loi introduit un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier et valider les zones concernées.

2- ACQUISITION DE PARCELLES

Par délibération du 28 juin 2022, la commune avait décidé de l'acquisition d'une parcelle boisée à Pinieux et d'une bande de terrain jouxtant le chemin du Paradis pour réaliser l'itinéraire entrant dans le schéma vélo. Initialement il avait été prévu de faire ces acquisitions par acte administratif. Ces acquisitions présentant une certaine complexité juridique, il est proposé, pour plus de sécurité, de les faire par actes notariés.

3- INDEMNITES DE SURVEILLANCE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le conseil est invité à verser des indemnités de surveillance au bénéfice de l'OGEC de l'école Saint Joseph pour un montant de 1 383,14 € (1 354,31 € l'année passée). Cette indemnité correspond au coût de la surveillance assumée par le personnel de l'école St Joseph pendant le temps de la pause méridienne.

4- ADMISSION EN NON-VALEURS

A la demande de M. le Receveur, il est proposé d'admettre en non-valeur un ensemble de titres pour un montant de 168,71 €.

5- DECISION MODIFICATIVE BUDGET POLE DE SERVICES

Afin de couvrir les dépenses d'investissement et d'intégrer les travaux effectués en régie dans les « nouveaux bâtiments » accueillant les professionnels de santé (pédiatre, sages-femmes). Il est proposé de majorer les crédits à hauteur de 60 000 € et de prévoir un emprunt pour couvrir la dépense.

6- CALVAIRE SAINTE SUZANNE

Afin de suivre les travaux et de couvrir la dépense de restauration du calvaire (17 910 € HT), il est proposé de :

- Demander une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des bâtiments de France
- De solliciter les aides de l'Etat et du Département.

7- EGLISE ET CHAPELLES

La commune va réaliser un diagnostic complet de l'église et des chapelles. Le coût de ces opérations (supérieur à 100 000 € HT) peut être pris en charge, pour l'essentiel, par les partenaires institutionnels. En conséquence il est proposé de solliciter les aides de l'Etat de la Région et du Département.

8- NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Il est proposé de solliciter l'aide du Département (30%) pour couvrir cette dépense estimée à environ 5 000 €.

9- NOM DE LA FUTURE ZONE ARTISANALE

Le conseil sera invité à se prononcer sur le nom de la future zone artisanale. Des propositions seront faites en séance.

10-QUESTIONS DIVERSES

- Nom du « nouveau pôle médical »
- Bilan du restaurant scolaire
- Bilan piscine
- Repas du CCAS
- Affaires intercommunales

